



Ruban pédagogique 2023-2024

Vacances d'automne du 30/10/2023 au 03/11/2023

Durée 35 heures

Accueil : identifier les attentes, présentation de la structure, de l'équipe, règlement intérieur, le DSI, l'offre produit.

Durée : de 10 heures à 14 heures

UCC1 : sécuriser le contexte de la pratique. **Certification UCC1**

Durée : de 21 heures à 25 heures

Vacances de février, du 26/02 au 01/03/2024

Rattrapage UCC1

35 heures:

UCC4a : les projets du pratiquant

UCC3c, 4d : les caractéristiques des publics

UCC6b : la carte de progression

UCC5a : s'organiser pour comprendre l'activité du pratiquant. « Avoir l'œil »

Vacances de printemps, du 22/04/2024 au 26/04/2024

35 heures

UCC4b : fiche de séance

UCC3a : mise en place

UCC2a : sensibiliser les pratiquants aux risques spécifiques de la navigation à venir.

UCC5b et c : analyser, intervenir

UCC6a : bilan de séance

UCC2d et UCC3d : démarche d'auto organisation des pratiquants

UCC4d et UCC5d : régulation, les possibilités d'intervention: les 5 leviers.

Certification de l'UCC5

Vacances d'été à partir du 08/07/2024 : 70 heures minimum

Rattrapage UCC5

UCC3b : travail sur les transitions entre chaque situation d'animation

UCC2b, c : procédures d'interaction et de responsabilisation des pratiquants

Certification UCC2, 3 et 4

UCC6c et d : évaluation du niveau d'autonomie des pratiquants: validation ou non, construire un argumentaire. Prise de congés, savoir orienter le pratiquant en rapport avec l'offre produit du club.

Certification UCC6

Rattrapage